Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20261110-D152_2026-DE

VILLE DE QUIBERON
République française
Liberté – Egalité – Fraternité

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
Séance du lundi 9 novembre 2026

Service référent : Finances Commande Publique

Objet : Finances – Budget aérodrome – Décision modificative N°1

L'An deux mil vingt-six, le 09 novembre à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué le 03 novembre 2026, s'est réuni à la Maison des Association en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrick LE ROUX, Maire.

Présents : M. Patrick LE ROUX, Maire, M. Gildas QUENDO, Mme Christine POUILLET, M. Serge BROSOLO, Mme Annick DELAUNAY, M. Jean-Michel BELZ, M. Hugues VANNIER, Adjoint au Maire, Mme Pascale SALINAS, M. Nicolas LECOMTE, Mme BARGAIN Marie-Céline, Mme Alizée POUILLET, M. Gérard MAISNIER, M. Alexis LIGEOUR, Conseillers délégués, Mme Nicole KIRSCHGESSNER, Mme Eugénie CORITON, M. Alain MOREAU, Mme Viviane AUDIC, Mme Arlette ROSSIGNOL, Mme Martine LE BERRE, Mme Anne CLARISSE TURI, Mme Marie-Hélène BERTRAND, Mme LEMOULINIER Sophie, Mme Sophie LAPLANCHE Conseillers municipaux.

Absents : M. Pierre-Yves ROSTREN,

Représentés : Mme Corinne GONTARD représentée par M. Nicolas LECOMTE ; M Jean-Pierre BOUTAUD représenté par M. Alexis LIGEOUR, M. Alain BENSOUSSAN représenté par Mme Anne CLARISSE TURI

Secrétaire de séance : Mme Alizée POUILLET

Conseillers en exercice : 27
Présents : 23
Votants : 26

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20261110-D152_2026-DE

Séance du conseil municipal du lundi 9 novembre 2026

Délibération N°152/2026

Service référent : Finances Commande Publique

Objet : Finances – Budget aérodrome – Décision modificative N°1

Rapporteur : Serge BROSOLO, adjoint au Maire, chargé des Finances de la Commande publique et du Mécénat

Exposé :

La porte du hangar de l'aérodrome nécessite des travaux de réparation afin de remédier à son état actuel et de prolonger sa durée de vie. Afin de permettre la réalisation de ces travaux, il convient de prévoir les crédits nécessaires à leur financement.

À cet effet, il est proposé au Conseil municipal d'adopter une décision modificative n°1 au budget de l'aérodrome et ainsi d'approuver l'ouverture de crédits supplémentaires pour un montant de 35 000 € TTC.

Cet ajustement consiste à augmenter les crédits d'investissement destinés aux travaux de réparation, par un virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement, financé par une subvention de fonctionnement du budget principal.

INVESTISSEMENT	**Dépenses**	**Recettes**
Recettes : Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement - Compte 021 – Virement de la section de fonctionnement		+ 35 000 €
Dépenses : Chapitre 21 – Immobilisations corporelles - Compte 21351 – Installations générales, agencements, aménagements des constructions des bâtiments publics	+ 35 000 €	
FONCTIONNEMENT	**Dépenses**	**Recettes**
Recettes : Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante - Compte 757341 – Subvention de fonctionnement des communes membres du GFP de rattachement		+ 35 000 €
Dépenses : Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement - Compte 023 – Virement à la section d'investissement	+ 35 000 €	
TOTAL	+ 70 000 €	+ 70 000 €

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20261110-D152_2026-DE

Avis des commissions municipales : Lors de sa séance en date du 2 novembre 2026, la commission Administration générale Communication Sécurité et Sport a émis un avis favorable.

Adoption :
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 1612-1,
Vu le budget primitif du budget annexe de l'aérodrome pour l'exercice 2026 ;

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits budgétaires pour permettre le financement des travaux de la porte du hangar de l'aérodrome ;

À l'unanimité, après en avoir délibéré, le conseil municipal,

APROUVE la décision modificative n° 1 du budget annexe de l'aérodrome ;

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

DIT que la présente délibération sera transmise pour exécution au Service Finances et Commande publique de la Ville ;

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission au contrôle de légalité.

A Quiberon, le 10 novembre 2026

Le Maire

MAIRIE DE QUIBERON (MORBIHAN)

Patrick Le Roux

R. A. A. : 2026-
Classification actes : FINANCES LOCALES – 7.1 – DÉCISIONS BUDGÉTAIRES
Publié le 13 novembre 2026

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20261110-D152_2026-DE